



EXTRAIT DE PÉTITION (Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 823 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE pour être traité équitablement par rapport aux autres régions du Québec, il manque au réseau de santé et de services sociaux de Lanaudière:

- 42 millions de dollars par année pour le financement de ses programmes-services, dont bénéficieraient notamment les centres hospitaliers et leurs urgences, les CLSC, les centres de réadaptation, les centres jeunesse ainsi que d'autres partenaires du réseau ;
- 60 médecins de famille à temps plein;

ATTENDU QUE Lanaudière a connu la plus importante croissance démographique du Québec au cours des dernières années et que cette croissance tend à se poursuivre;

ATTENDU QUE le mode d'allocation des ressources financières ne se fait pas suffisamment en fonction de la population à desservir;

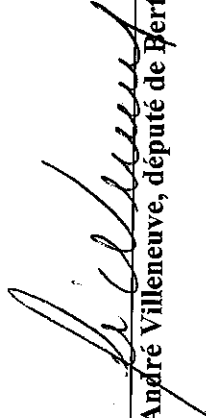
ATTENDU QUE les nouvelles ressources ajoutées ces dernières années n'ont pas corrigé l'iniquité interrégionale et que l'écart à la moyenne ne cesse de s'accroître;

ATTENDU QUE tous les citoyens du Québec ont droit à des services de santé et services sociaux adéquats;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, réclamons qu'en toute équité le gouvernement du Québec mette fin au sous-financement chronique en matière de santé et de services sociaux dans Lanaudière.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


André Villeneuve, député de Berthier

15 mai 2012
Date de signature de l'extrait